



Communiqué de Presse

|  @Prefet17 |  /Préfet de la Charente-Maritime | www.charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 01 avril 2020

Un faux arrêté préfectoral circule actuellement sur l'île de Ré demandant aux personnes non résidentes permanentes mais présentes actuellement sur l'île de Ré de justifier de la nécessité de leur séjour et de rejoindre leur domicile ou habitation principale.

Le préfet de la Charente-Maritime dénonce ce faux et condamne fermement la teneur de ces propos marqués par le rejet et l'intolérance.

Il rappelle aux personnes qui ont fait le choix de se confiner dans leur résidence secondaire qu'elles doivent rester dans cette même habitation jusqu'à la levée du confinement. Elles y sont chez elles sans nécessité de se justifier.

Le préfet a saisi le commandant du groupement de Gendarmerie départementale pour enquête, ainsi que le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de La Rochelle.

Contact presse : Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr